

Pouvoir d'emprunt—Loi

Les retombées économiques d'une base comme celle de Summerside sur la région environnante seraient de l'ordre de 60 p. 100, sinon 70 p. 100. Nous avons entendu dire que ces bases n'étaient pas mises dans les régions pour assurer le développement régional; qu'elles n'ont pas été établies dans le but du développement régional, mais parce qu'il fallait avoir une base des Forces canadiennes à cet endroit.

La fermeture de ces bases fera l'affaire des étrangers qui pratiquent la surpêche à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de 200 milles. Elle nuira à une compagnie comme IMP qui apporte une nouvelle technologie et de nouvelles idées dans la région. J'ai entendu dire qu'elle pourrait perdre entre 20 et 25 p. 100 de son chiffre d'affaires. Je ne n'en suis pas sûre, mais elle pourrait peut-être perdre davantage. Cela touche toute l'économie.

• (1600)

Je n'ai jamais entendu parler de quelque chose d'aussi catastrophique que ce qui arrivera à Summerside. Je ne peux pas croire que le gouvernement fera cela. S'il doit fermer la base de Summerside, il doit avoir un plan d'action pour faire vivre la région. En l'absence d'un tel plan, il dit seulement au gens de Summerside qu'ils se débrouillent. À mon avis, le Canada n'a jamais agi ainsi. Nous avons l'habitude de partager les difficultés qui frappent certaines régions. Lorsqu'une catastrophe se produit quelque part, le reste du pays vient à la rescousse.

Je ne peux pas croire que les autres Canadiens acceptent les effets de la fermeture des bases de Portage-La-Prairie et de Summerside. Il devrait y avoir une utilisation plus raisonnée de ces installations. On ne construit pas une cafétéria toute neuve de 10 millions de dollars pour la fermer ensuite. Qu'est-ce qu'on va en faire?

Le ministre d'État chargé du Tourisme (M. Hockin) disait que le centre de distribution touristique de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, n'était plus nécessaire. Il a été construit il y a cinq ou six ans, mais il n'est plus nécessaire, ni ses neuf employés. Sa construction a coûté des millions au gouvernement et son exploitation revenait à 792 000 dollars par année en frais et en salaires. Tous les organismes gouvernementaux qui opèrent sur la côte est, le ministère des Pêches et des Océans par exemple, pourraient utiliser ce centre de distribution, mais le gouvernement n'y pense pas.

Vous me dites que mon temps est terminé, madame la Présidente. Je remercie les députés de leurs questions.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi du gouvernement qui demande la permission d'emprunter. D'après l'article 2, il propose d'emprunter une somme n'excédant pas 24,8 milliards de dollars.

Ce qui m'étonne, c'est que le public a à peine entendu parler du projet de loi et de la gestion financière du gouvernement à venir jusqu'ici. J'aimerais dire quelques mots au sujet de ce que je considère être une catastrophe dans ce domaine et expliquer à la Chambre, surtout aux ministériels, comment le gouvernement pourrait s'améliorer simplement en modifiant son comportement.

Comme les députés le savent, le projet de loi portant pouvoir d'emprunt est l'une des trois principales mesures financières que le gouvernement soumet à la Chambre des communes une fois l'an. Au cours de la présente législature, nous avons été témoins de plus d'erreurs et de bévues de la part du gouvernement dans le domaine financier que toute autre législature n'en a vues dans le passé. J'aimerais commenter ces erreurs et ces bévues en me reportant à chacune des trois mesures financières et en expliquant comment, à mon avis, le gouvernement a fait si piètre figure.

D'abord, parlons de la question des crédits qui a fait l'objet de longs débats aux Communes depuis le début de la session en cours. Nous avons été renversés de constater que le gouvernement avait suivi une procédure anormale. En temps ordinaire, le Budget des dépenses est déposé à la Chambre des communes vers la fin de février ou au début de mars. Cette année, il a fallu attendre le 28 avril pour que le Budget des dépenses soit présenté à la Chambre.

En outre, à cause du cafouillage du gouvernement, la Chambre ne s'est pas occupée du budget supplémentaire de l'exercice précédent, qui se terminait le 31 mars. Nous avons discuté en longueur du budget supplémentaire et du budget principal des dépenses, qui ont été déposés tellement tard à cause de la négligence du gouvernement qui n'a pas su convoquer le Parlement en temps voulu pour s'occuper de la question des crédits.